

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

48 110

Objet

CLASSES DE NEIGE HIVER
1978-1979.

DATE DE CONVOCATION

24 juillet 1978

DATE D'AFFICHAGE

24 juillet 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le vingt huit juillet à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur TETARD

Étaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET, LIS,
LACHAUD, FABER, GUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, NAULIN, MONTRON,
MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, POUGET, BOULAN, BROTREAU, BERLAND,
DUFÉIL, Mme TACQUET, M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU
BCUTET par M. FABER
TAP par M. BROTREAU
Absents : MM. PELLETIER par M. MAURELLET

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Deux classes élémentaires de la Commune sont susceptibles
de partir cet hiver, "en classes de neige", au chalet départemental
d'ARETTE (Pyrénées Atlantiques).

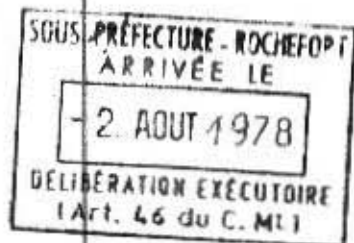
Le Conseil Général de la Charente-Maritime attribue une
subvention de 8.000 F, par classe et la Commission Scolaire, réunie
le 17 Juillet 1978, propose que la subvention Municipale soit iden-
tique à celle du Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'avis des Commissions Scolaire du 17 Juillet 1978 et des
Finances du 20 Juillet 1978,

DECIDE :

- d'attribuer à chacune des 2 classes, partant en "classes de
neige" cet hiver, une subvention de 8.000 F (Ecole L. BOUCHET et
Ecole LA CLAIRIERE),
- d'oubrir le crédit correspondant (2 x 8.000 F = 16.000 F) au
chapitre 944 du Budget Primitif 1979.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres



Pour extrait conforme,
Le Maire,